

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES  
COMMUNE DE POLLESTRES**

Extrait du  
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023\_009

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 20	Votants 27
Date de Convocation	30 mars 2023		
Séance du	5 avril 2023		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – G. CASAS – F. PLUJA – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – E. BREBION – D. CREN – V. GUILLEMIN – P. MARECHAUX – M. MARTIN – N. COLELLA – M. SANDRAS-MACH – P. WADIH – A. BAUER – A. LE MOIGNE – E. MARTIN</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : C. LEVY à F. PLUJA – J. BADIE à A. BAUER – P. DONOT à A. CORDERO – F. PORTELLA à J.Ch. MORICONI – T. RENARD à A. LOPEZ – C. BALDO à V. GUILLEMIN – H. BARBAROS à A. LOPEZ</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Alain CORDERO</p>			

**OBJET : Convention de financement « Offre territoriale Enfance – Jeunesse : Grandir en milieu rural avec la MSA Grand Sud**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2022 la commune de Pollestres avait sollicité auprès de la Mutualité Sociale Agricole Grand Sud (MSA) une subvention pour le projet de création du parc de la Cantaranne.

La MSA Grand Sud a décidé d'attribuer à notre collectivité une subvention d'un montant de 30 000 € concernant cette opération.

Afin de permettre le règlement de la subvention, il convient de signer la convention de financement « Offre territoriale Enfance – Jeunesse MSA : Grandir en milieu rural (GMR) ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** la signature de la convention fixant notamment les modalités d'attribution et de versement par la Mutualité Sociale Agricole Grand Sud (MSA), au titre du programme « Offre territoriale Enfance – Jeunesse MSA : Grandir en milieu rural (GMR) », pour le projet de création du parc de la Cantaranne, de la subvention d'un montant de 30 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CONFORME**

Mis en ligne le 11/04/2023

Le Maire,  
Jean-Charles MORICONI.

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/04/2023

Application agréée E-legalite.com